

Plus de 1 500 personnes appartenant à des groupes autochtones un peu partout dans le monde se retrouvent du 16 au 27 mai pour la session de l' [Instance permanente sur les questions autochtones](#) afin de débattre du développement économique et social et de la participation des membres de leurs communautés, lesquels sont souvent exclus des organismes et processus décisionnels.

« Toute société qui prône un développement inclusif produisant des communautés équitables, diversifiées et unies se doit de renforcer la participation des peuples autochtones et de leur permettre de se faire entendre, de respecter leurs droits et d'améliorer leur accès aux opportunités », a déclaré Mme Grynspan lors de la séance d'ouverture.

Au cours des deux semaines que durera le forum, les peuples autochtones, les représentants des pouvoirs publics, les agences de l'ONU (dont le PNUD), les organisations de la société civile et des chercheurs s'attaqueront à un nombre de questions qui intéressent ces populations et feront ensuite des recommandations pour l'ONU et les autres organisations.

« Le PNUD renforce ses capacités afin de devenir plus performant dans son travail en faveur des droits des peuples autochtones – sous l'angle des droits de l'homme et dans le domaine de la gouvernance démocratique – afin de répondre aux recommandations de ce forum en 2011 », a-t-elle ajouté.

À travers un programme régional en Amérique latine et aux Caraïbes, le PNUD collabore avec les pouvoirs publics et les peuples autochtones, par exemple en Bolivie ou au Mexique, pour renforcer la participation électorale et politique des groupes indigènes.

Depuis 2009, ce programme, parrainé par l'Agence espagnole pour la coopération internationale, a formé des milliers de représentants gouvernementaux et des organisations de la société civile dans 24 pays grâce à un portail appelé l' [école virtuelle](#) .

La participation des peuples autochtones occupe aussi une place centrale dans une initiative

appuyée par le PNUD pour aider les pays en développement à préserver leurs forêts, dont certains groupes autochtones dépendent pour leur subsistance.

Le PNUD veille à ce que les activités entreprises sous l'égide du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) adhèrent aux principes de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Cette déclaration, signée en 2007 par une majorité de pays, est largement considérée comme un instrument international capital de promotion et de protection des droits de plus de 370 millions d'autochtones dans quelque 90 pays développés ou en développement.

Les peuples autochtones comptent pour 15 pour cent des pauvres du monde et un tiers des 900 millions d'individus qui vivent dans une pauvreté extrême. Ils ont généralement un niveau d'éducation limité, des problèmes de santé plus importants, et subissent une criminalité et des violations des droits de l'homme plus élevées que la moyenne.

Pour un calendrier complet des manifestations parallèles, veuillez consulter :

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/Side_events_program_10session_Latest.doc
(en anglais)

Pour en savoir plus sur la dixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, voir http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/session_tenth.html

Autres ressources :

Calendrier et manifestations parallèles du PNUD – Instance de l'ONU sur les questions autochtones :

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/en/session_tenth.html (en anglais)